



droits de successions pour un bien immobilier

Par hayabuza, le 25/05/2020 à 11:59

bonjour,

j'ai un soucis au niveau de la succession de la maison de ma femme

en effet je me suis marié avec ma nouvelle femme dont le mari est décédé et ils ont eu 2 enfants ne vivants plus a la maison qui appartient a ma femme et son ex mari

j'aimerais savoir comment cela se passe en cas de décès de ma femme quelssont mes droits et comment je peux me proteger par rapport a ses enfants

cordialement

Par youris, le 25/05/2020 à 12:10

bonjour,

son ex-mari étant décédé, ce sont ses enfants qui ont hérité de sa part de maison qui est donc actuellement en indivision entre votre épouse et ses enfants

comme votre épouse a des enfants d'une première union, à son décès, vous recevrez 25% de la succession de votre épouse.

la maison sera alors en indivision entre vous et ses enfants donc si vous voulez rester dans la maison, vous devrez obtenir l'accord des autres indivisaires qui peuvent vouloir la vendre.

je vous conseille de consulter un notaire.

salutations

Par hayabuza, le 25/05/2020 à 15:48

bonjour,

et si ma femme revend la maison comment cela se passe avec ses enfants

cordialement

Par **youris**, le **25/05/2020** à **15:56**

la répartition du prix se fait selon les droits indivis de chaque indivisaire dans le bien.

votre épouse partagera donc le prix de vente entre elle et ses enfants.